

- L'ensemble des services du CDG 64 vous accueille par téléphone. Certains échanges se poursuivront par courriel, une partie des effectifs étant maintenue en télétravail.
- L'accueil physique est possible avec les interlocuteurs du CDG 64 dans le respect des gestes barrières.
- L'envoi de documents scannés par courriel reste à privilégier afin de permettre leur traitement à distance, toutefois, les envois postaux sont traités quotidiennement.

Ci-dessous, les coordonnées des différents services ainsi que des informations à connaître sur l'activité programmée :

DIRECTION EMPLOI ET RECRUTEMENT		Incidence sur l'activité programmée
Pôle Recrutement et Conseil RH	Accompagnement au recrutement	recrutement@cdg-64.fr / 05 59 90 18 23
	Conseil en organisation et RH	grh@cdg-64.fr / 05 59 90 18 23
	Gestion de la Bourse de l'emploi	Pour les offres : recrutement@cdg-64.fr / 05 59 90 18 23 Pour les demandeurs espace.concours@cdg-64.fr / 05 59 84 59 45
	Organisation des concours et examens professionnels	espace.concours@cdg-64.fr 05 59 84 59 45 Concours de technicien et technicien principal de 2^{ème} classe - spécialité « services et interventions techniques » : annulation des épreuves écrites prévues le 16 avril 2020 et report en 2021. Examen professionnel d'avancement de grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe : report de la diffusion des résultats de l'écrit prévue le 12 mars et en conséquence des oraux prévus les 3 et 4 juin. Examen professionnel d'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe : report de la transmission des résultats de l'épreuve écrite et de l'organisation des épreuves pratiques prévues entre les mois d'avril et juillet 2020. À ce jour, les dates de report des épreuves ne sont pas connues et feront l'objet d'une communication auprès des candidats concernés dès qu'elles seront définies. Consulter les calendriers régionaux des concours et examens professionnels
Pôle Missions temporaires	Missions temporaires	missions-temporaires@cdg-64.fr 05 59 90 18 22 / 06 71 24 80 62
	Archives	archives@cdg-64.fr 05 59 90 18 22 / 06 71 24 80 62

Médiation préalable obligatoire	mediation@cdg-64.fr 05 59 84 59 37
--	--

DIRECTION EXPERTISE JURIDIQUE ET INSTANCES CONSULTATIVES		Incidence sur l'activité programmée
Pôle Gestion statutaire statut@cdg-64.fr / 05 59 84 59 44 Pour toutes questions relatives à la carrière des fonctionnaires et des contractuels ainsi qu'aux instances : CAP-CCP <i>Le Pôle Gestion Statutaire ne sera pas joignable le jeudi 18 et le vendredi 19 juin 2020 en raison d'une formation.</i>		<u>INSTANCES ORGANISÉES EN JUIN ET JUILLET :</u> CAP A, B et C : mardi 23 juin 2020 CTI : mardi 23 juin 2020 Commissions de réforme : <ul style="list-style-type: none"> ○ jeudi 11 juin 2020 ○ jeudi 25 juin 2020 ○ jeudi 9 juillet 2020 <i>Une séance sera probablement ajoutée en juillet par rapport au calendrier initial</i> Comité médical départemental : <ul style="list-style-type: none"> ○ mercredi 3 juin 2020 ○ mercredi 1^{er} juillet 2020 <u>PERMANENCES RETRAITE</u> Le CDG 64 se voit contraint de suspendre l'organisation des permanences « retraite » prévues en juin 2020 : <ul style="list-style-type: none"> ○ le 5 juin 2020 au CCAS de SALIES DE BÉARN ○ le 15 juin 2020 à la Communauté de Communes du Haut Béarn ○ le 18 juin 2020 à la Maison des Communes (CDG 64) à PAU ○ le 29 juin 2020 à la Mairie de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT <u>IMPORTANT</u> : concernant l'annulation de ces permanences retraite, nous vous remercions par avance de prévenir les agents inscrits sur ces dates. Les rendez-vous seront reprogrammés à partir de septembre 2020. Durant le mois de juin, le pôle Protection sociale et retraite informera les collectivités du nouveau calendrier des permanences « retraite ».
Pôle Protection sociale et retraite social@cdg-64.fr / 05 59 90 03 90 Pour toutes questions relatives à la protection sociale ou la retraite ainsi qu'aux instances médicales : commission de réforme et comité médical		
Pôle Expertise juridique expertise@cdg-64.fr / 05 59 84 59 43 Pour toutes autres questions relatives à la gestion du personnel : temps de travail, discipline, régime indemnitaire... ainsi que sur le CTI et CHSCT		

DIRECTION SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

medecine@cdg-64.fr

Incidence sur l'activité programmée

Visites médicales périodiques et entretiens infirmiers	Non programmées pour l'instant	
Visites particulières (visites de reprise hors reprise après maternité, visites d'embauche, visite à la demande des agents ou de la collectivité hors demande pour aménagement grossesse)	Organisées en audioconsultation pour partie Reprise des visites particulières en présentiel à partir du 15 juin (avec réduction et modification des sites de visites pour permettre l'accueil des agents en toute sécurité)	Pour toute demande de consultation, envoyer un mail à medecine@cdg-64.fr ou contacter le standard téléphonique 05 59 90 18 29
Permanences sociales	Reprise des permanences sociales dans les collectivités à partir du 15 juin (certains sites de permanence ont été modifiés pour permettre l'accueil des agents en toute sécurité). Une partie des entretiens continue à être réalisée par téléphone Pas de reprise pour l'instant des visites à domicile	Pour toute demande de RDV, envoyer un mail à medecine@cdg-64.fr ou contacter le standard téléphonique 05 59 90 18 29
Entretiens de soutien psychologique	Reprise des permanences de soutien psychologique dans les collectivités à partir du 15 juin (certains sites de permanence ont été modifiés pour permettre l'accueil des agents en toute sécurité) Une partie des entretiens continue à être réalisée par téléphone	La demande de soutien psychologique peut être réalisée par le biais d'un formulaire en ligne : https://framaforms.org/demande-daccompagnement-par-un-psychologue-du-travail-1588600151 Les autres modalités de saisine du psychologue restent valables (par l'intermédiaire d'une visite médicale ou par le biais d'une demande d'intervention)
Interventions en collectivité	Reprise des interventions le 2 juin	Les collectivités pour lesquelles des interventions ont été annulées seront contactées individuellement pour reprogrammer les interventions Toute nouvelle demande peut être réalisée par le biais du formulaire de demande d'intervention téléchargeable sur le site Internet du CDG : https://www.cdg-64.fr/sante-et-conditions-de-travail/conventions-demandes-dintervention/demandes-dintervention/
Cellules santé et réunions en collectivité	Reprise des cellules santé depuis le mois de mai (prioritairement en visioconférence). Reprise en présentiel possible (si possibilité de respect des règles de sécurité et gestes barrière)	Les collectivités concernées ont été contactées individuellement.

Formations assistants de prévention et autres formations	Annulées jusqu'à la fin du mois de juin 2020	Un mail sera envoyé aux collectivités dont les agents sont concernés
Conseil (toute question en lien avec la santé ou la prévention)	Maintenu	Toute question est à adresser par mail à medecine@cdg-64.fr

Les Réseaux professionnels	
Réseau des Secrétaires de mairie	ReseauRH@cdg-64.fr / 05 59 84 59 37
Réseau des DGS-DRH	ReseauDRH@cdg-64.fr / 05 59 84 59 37

Le Référent déontologue, laïcité et alerte éthique
Incidence sur l'activité
<p>Les permanences tenues par le référent déontologue sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Il demeure possible de bénéficier du conseil déontologique par l'intermédiaire de la saisine électronique : saisir le référent déontologue</p>